

Département des Yvelines  
Arrondissement de Rambouillet  
Canton d'Aubergenville  
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2026.03.13.2

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

-----  
Extrait du registre des délibérations  
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :  
24 mars 2026

Nombre en exercice :  
15

Nombre de présents :  
15

Nombre d'excusés : 0

Nombres non excusés :  
0

Nombre de votants : 15

Objet : Défense  
Nationale - Désignation  
d'un correspondant

L'an deux mil vingt-six le 1<sup>er</sup> avril à 20 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame **CHANCEL** Françoise, Maire.

Etaient présent(e)s : Stéphanie **ANDRÉ**, Jean-Pierre **BOUCHER**, Pierre-Antoine **CHARNAY**, Virginie **CHARPENTIER**, Jean **CLOSET**, Gilles **COSTARD**, Abigail **GIORDANO**, Pauline **HOFFMANN**, Hélène **JEAN-BAPTISTE**, Matthieu **LEROUX**, Corinne **MANCHON**, Marie-Laure **ROBIN**, Roland **ROLLAND**, Arnaud **VOISIN**

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Etaient absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Corinne **Manchon**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la fonction de correspondant défense, créée en 2001 par le ministère délégué aux Anciens combattants, a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

En tant qu'élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces.

Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

À l'occasion du renouvellement des Conseils Municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Enfin, les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2121- 21 ;

**Vu** la circulaire du 26 octobre 2001 ;

**Vu** l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 ;

**Considérant** que, le développement de la relation armée-citoyen nécessite de disposer sur le territoire national de correspondants locaux chargés des questions de défense ;  
Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Pour : 13**

**Contre : CLOSET Jean, ROLLAND Roland**

**Abstention : 0**

**DESIGNE** comme conseiller municipal chargé des questions de défense pour la commune du Tremblay-sur-Mauldre :

- **M. BOUCHER Jean-Pierre**

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,  
Fait au Tremblay-sur-Mauldre  
Le 7 avril 2026

Reçue à la Préfecture le 7 avril 2026  
Publiée le 8 avril 2026

Le Maire,  
Françoise Chancel

